

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du vendredi 14 avril 2017

Ordre du jour :

1) Approbation du verbatim	1
2) Informations du Président	2
5) Volet commun du contrat de site, jalons et trajectoire, schéma directeur de la vie étudiante	7
3) Compte financier.....	16
4) Rapport HCERES	22
6) Baux emphytéotiques.....	25
7) Conventions CASDEN et MGEN – « Ma thèse en 180 secondes ».....	26
8) Modification concernant les dates de fermeture de campagne des candidatures pour les masters UBFC	28
9) Exonération des frais d’inscription des doctorants	29
10) Adhésion d’UBFC à l’AMUE	29
11) Calendriers des prochains CA.....	30

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMUE UBFC
(SEANCE DU 14 AVRIL 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 37 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Nous allons démarrer. Bonjour à toutes et à tous.

Avant de commencer, je voudrais accueillir une nouvelle participante au conseil d'administration, Nathalie Munier-Jolain, qui est la nouvelle Présidente de l'INRA Bourgogne Franche-Comté. Elle va, à ce titre, remplacer Françoise Simon-Plas dans cette instance. Bienvenue à vous.

Mme Munier-Jolain.- Merci.

M. Chaillet.- Je vais vous faire une proposition car on me dit qu'il y a parmi nous des personnes qui doivent partir assez vite. Nous avons le contrat de site à voter. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de modifier un peu l'ordre du jour pour que le volet commun du contrat de site passe juste après les informations. Donc contrat de suite puis compte financier et, après, on déroule l'ordre normal.

Est-ce que cela vous convient ? (*Approbation générale*)

1) Approbation du verbatim

M. Chaillet.- Y a-t-il des modifications souhaitées dans le *verbatim* ?

Mme Courbet.- Il y a une modification sur la procuration de Laurence Attuel-Mendes.

M. Chaillet.- Oui, je l'ai.

Mme Courbet.- C'est page 3. Ce n'est pas Sylvain Comparot qui portait la procuration de Monsieur Almeida, c'était Laurence Attuel-Mendes.

M. Chaillet.- Nous avons l'information, merci. Nous allons rectifier.
Y a-t-il d'autres points ?

Mme Benoist.- Il s'agit d'un détail, page 4, dans le point sur l'I-Site Bourgogne Franche-Comté. Dans le deuxième paragraphe, il est question de l'axe 3 qui s'appelle « soins indivisés et personnalisés » au lieu de « soins individualisés ».

M. Chaillet.- Merci.

Y a-t-il d'autres points ?

J'en ai détecté un page 26 sur l'acronyme « SGARE » qui ne comporte pas de E. Et la ligne du dessous, « témoins » n'a pas besoin de pluriel. On les corrigera également.

Nous allons passer au vote :

Qui s'oppose à l'approbation du *verbatim* ?

Qui s'abstient.

(*Unanimité*) Je vous remercie.

2) Informations du Président

M. Chaillet.- Quelques informations pour lesquelles je vais essayer d'être rapide.

Premier point. Comme vous l'avez constaté, Sylvie Gigarel, la Directrice Générale des Services d'UBFC, n'est pas avec nous aujourd'hui. Elle est en arrêt maladie depuis trois semaines à peu près maintenant. On essaie de compenser et cela me donne l'occasion de vous prier d'accepter nos excuses pour vous avoir envoyé le compte financier tardivement. Nous compensons mais pas forcément totalement parfaitement.

Olivier Prévôt, en tant que premier VP, est en charge de la structuration. J'ai souhaité de le charger des RH et des finances. Il supplée énormément cette absence de DGS et je l'en remercie devant vous.

Un autre point porte sur l'I-Site. La dotation définitive, au sens de la période probatoire, donc jusqu'en 2020, a été donnée. C'est une dotation non-consommable de 330 millions d'euros dégageant des intérêts de 10 millions par an. Dans ces millions, il faut inclure les deux LabEx LipSTIC ACTION et l'Idefi Talents campus. Ce qui signifie qu'il y aura autour de 8 millions pour l'I-Site et le reste pour les LabEx et les Idefi qui poursuivent leur vie jusqu'à fin 2019.

Pour ce qui concerne 2017, nous avons eu une convention de préfinancement de 5 millions d'euros sur l'I-Site. Pour 2017, sur les 10 millions, il y a 630 k€ pour le LabEx ACTION, 475 k€ pour LipSTIC, 550 k€ pour Talents Campus, ce qui fait 1,6 million pour ces trois objets. Une fois retirés les frais de gestion, le budget est de 7,7 millions d'euros pour un préfinancement éligible qui n'est pas tout à fait de 5 millions mais de 4,6 millions d'euros. Ce qui fait qu'en 2017, nous aurons 3,1 millions d'euros pour l'I-Site. Pour faire simple : les 5 + 3 qui font 8.

Ai-je été clair ? (*Approbation générale*)

Troisième point. Nous sommes allés, comme l'ensemble des établissements membres, au CNESER, au ministère, le 21 mars dernier, présenter la carte de formations, sachant que, pour ce qui nous concerne, cela concerne les six écoles doctorales et les cinq masters. Cette carte a été votée à l'unanimité du CNESER, comme d'ailleurs l'ensemble des formations du site, de l'ensemble

des établissements. C'est vraiment une très bonne chose, ce qui veut dire que l'on peut lancer ces formations et évidemment lancer les ED.

Encore deux points. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler rapidement du PIA 3, troisième version du programme d'investissement d'avenir, avec deux outils qui sont ouverts à partir de maintenant, qui sont les nouveaux cursus à l'université et les écoles universitaires de recherche. Les nouveaux cursus à l'université, c'est un projet qui vise la réussite en licence, du moins la réussite en premier cycle. Je simplifie à l'extrême mais c'est tout de même cela l'objet. Cela suggère énormément de choses : de l'ambition, des outils, des méthodes, des expérimentations et puis des liens avec l'environnement. Ce qui veut dire des liens avec les lycées et des liens également avec les collectivités, en particulier avec la Région.

Le projet est en train d'être maturé. Il y a eu trois demi-journées ateliers - vous y avez peut-être assisté - pour essayer de sortir un certain nombre d'idées autour de cela. C'était cette semaine, mardi et mercredi, à Dijon, à Belfort et à Besançon. Ceci a été vraiment fructueux, de l'avis général. C'est le premier outil. On est là sur un projet vraiment structurant puisqu'il s'agit que tout le monde se mette ensemble sur le site pour essayer d'imaginer un vrai projet puissant sur la réussite en premier cycle. On est là finalement au cœur de ce qui fonde une Comue ; il y a l'I-Site, je vous rappelle qu'il y a eu également la formation tout au long de la vie, qui est d'ailleurs quelque chose qui peut nourrir de nouveaux cursus à l'université. Nous sommes donc là, pleinement dans notre rôle.

Le deuxième outil qui est ouvert s'appelle les écoles universitaires de recherche. Ce sont des outils qui visent à lier davantage le master et le doctorat de sorte que le parcours d'un étudiant ne soit plus master et, ensuite, on se pose la question, mais soit vraiment liant entre le master et le doctorat. Cela s'appuie sur les écoles doctorales, ainsi que sur les masters qui sont liés aux domaines des écoles doctorales et cela s'appuie également sur les outils du PIA que nous avons déjà. On essaie toujours d'avoir une convergence avec tout cela, ce qui veut dire les trois axes de l'I-Site, chacun pouvant déployer un projet d'école universitaire de recherche. Et puis les LabEx que j'évoquais précédemment puisqu'ils sont explicitement mentionnés comme des outils permettant d'aller au-delà et donc de "transformer l'essai" là-dessus.

Nous sommes à nouveau au cœur de ce qui constitue notre rôle puisque, là aussi, c'est complètement collectif, c'est vraiment une politique de site. Les écoles doctorales présentes sur le site, les masters qui sont co-accrédités, y compris ceux qui sont des masters internationaux qui sont liés à l'I-Site. Tout cela est un continuum tout à fait intéressant et même plus qu'intéressant, extrêmement important. Là aussi, il y a des projets qui sont en gestation et nous avons voté la demande auprès de la Région d'un financement pour un cabinet de consultants. La demande a été faite et la Région a accepté, je l'en remercie. Le cabinet de consultants a été sélectionné par le processus des marchés habituels. Il porte le doux nom d'Excellence Consulting et il va aider l'ensemble des équipes à déployer, à développer ces propositions de projets, avec des dates limites serrées : le 14 juin pour les nouveaux cursus à l'université et le 8 juin pour les écoles universitaires de recherche.

J'insiste un peu mais on voit la progression, en tout cas ce que nous considérons comme un ensemble complet : I-Site, formations tout au long de la vie, des projets dont on ne sait pas s'ils passeront, si ce sera cette année ou si on remettra l'ouvrage sur le métier, des projets premier cycle, masters et doctorats et évidemment avec un lien entre les deux pour que le parcours d'un étudiant lui donne une appétence pour faire des études plus longues. Pour cela, il faut d'abord qu'ils réussissent le premier cycle et qu'un lien s'établisse entre les deux pour ne pas faire une dichotomie entre le premier cycle d'un côté et masters-doctorats de l'autre.

Le troisième point est un point habituel puisque nous nous y étions engagés, je vous le donne donc à chaque fois. Il s'agit du taux de productions scientifiques portant la signature "univ. bourgogne.franche-comté". Nous sommes, en avril, à 31 % sur 2015 à nos jours et, sur 2016 à aujourd'hui, nous sommes à 48 %.

Comme à chaque fois, je vous redemande de bien penser à indiquer - ainsi que d'en faire la publicité - cette signature scientifique commune pour l'ensemble des articles qui sortent des laboratoires de recherche sur le site parce que c'est un marqueur extrêmement fort, au-delà de l'I-Site, de l'intégration et de la politique de site.

Dernier point. Avec l'accord des établissements, nous allons démarrer, probablement à partir de juin, un ensemble de visites des sites des établissements membres qui composent la Comue, donc sur l'ensemble des sites, avec des rencontres avec nos collègues, avec l'ensemble des communautés. Vous en serez évidemment informés.

Est-ce que vous avez des questions ou des réactions ?

M. Rollin.- Vous avez abordé la question de l'I-Site. Je voudrais y revenir. Les premiers projets ont été acceptés et certains ont commencé. Comment est-ce que cela va se passer dans le domaine de la gestion de ces contrats ?

Ceci va apparemment être géré au sein des établissements membres, dans les composantes qui ont eu l'attribution de ces projets. Je vais me faire un peu le porte-parole des personnels, en particulier de l'université de Bourgogne parce que cela va commencer à saturer. On leur dit qu'il va falloir faire de la gestion financière mais qu'il va falloir faire de la double gestion, aussi bien sur le logiciel de l'université de Bourgogne que celui qui est propre à la Comue. On va donc se trouver dans la même situation que celle que nous avons déjà connue pour les écoles doctorales et au niveau de la recherche de l'université de Bourgogne, sachant que l'HCERES a relevé qu'il fallait que les personnels retrouvent un intérêt dans cette COMUE. Actuellement, les personnels BIATSS à l'université de Bourgogne y voient une surcharge de travail puisque c'est une double saisie. A croire que les personnels n'avaient pas assez de travail, qu'ils n'étaient occupés qu'à 50 %.

Il va donc falloir que la Comue et les établissements membres réfléchissent sérieusement à l'impact des décisions qui sont prises au niveau politique en déclinaison sur l'exécution parce que cela ne va pas pouvoir se faire. Les contrats I-Site sont tout de même des contrats très spécifiques, avec des contraintes énormes.

M. Chaillet.- Comme n'importe quel contrat ANR.

M. Rollin.- Oui, c'est comme les contrats ANR, les contrats européens.

Cette surcharge de travail ne sera pas supportable pour les établissements. En plus, dans nos propres établissements, comme on est en train de supprimer des personnels, certains devront supporter la charge de trois à quatre collègues. Je ne vois pas comment on va pouvoir faire. La Comue doit donc s'interroger sur la manière donc cela va être financé.

M. Chaillet.- On est en train de le faire. Pardon d'être trivial mais on met "le paquet" là-dessus afin de pouvoir démarrer les projets I-Site dans les meilleures conditions possible.

Dans ce que vous avez dit, il y a plusieurs sujets. Il y a la question de la sous-administration de la Comue, puisque les gens ne sont pas non plus très nombreux à UBFC. Ils sont donc tout le temps "sur le pont", comme c'est très souvent le cas dans les établissements. On est en

train de réfléchir à nous *staffer* pour pouvoir assumer cette charge.

Et puis il y a effectivement l'appui sur les établissements puisque les projets qui émanent de l'I-Site vont bien être opérés par nos collègues qui sont dans les établissements membres, c'est un fait. Il va donc falloir qu'ils aient la vision de tout cela et il va falloir que l'on puisse leur donner, en essayant de minimiser la charge, l'accès à ce qu'il faut pour pouvoir gérer convenablement leur projet. C'est un premier point.

Le deuxième point que vous avez mentionné, c'est une question de système d'information puisque l'université de Bourgogne utilise Sifac et la Comue utilise Cocktail. Je vous le dis tout de suite : il n'y a pas de solution à ce problème. C'est pour moi un scandale national. Je pense avoir déjà eu l'occasion de le dire ici : c'est un scandale national. C'est-à-dire qu'on a laissé se déployer des outils qui ne parlent pas entre eux. Nous avons eu des réunions avec l'AMUE, je peux vous dire que la connexion entre ces différents outils n'est pas prête de se faire.

De toute façon, si on prenait Sifac, c'est d'autres établissements qui utilisent Cocktail qui auraient eu la double entrée, on ne sort donc jamais de ce sujet. Ce qui veut dire qu'il faut que nous, au niveau de la Comue, réfléchissions à ce que nous faisons ici pour soulager nos collègues qui vont être à l'origine des projets.

M. Rollin.- Dans le contrat I-Site, il me semblait, de mémoire, qu'une somme était dédiée à la gestion des contrats I-Site.

M. Chaillet.- Il y a les frais de gestion, comme dans tout contrat ANR, il y a 8 % de frais de gestion. On va évidemment aussi utiliser cet argent pour pouvoir environner les projets et recruter quand il y a besoin. Il y avait également une somme pour l'interopérabilité des systèmes d'information, dans notre cas Sifac et Cocktail. Mais quand bien même nous injecterions 10 milliards sur ce sujet tout de suite, nous n'aurions pas la solution demain. Cette affaire est un puits sans fond.

M. Neveu.- Une remarque et une question. Cela veut donc dire qu'il y a des moyens pour soulager les personnels, par exemple avec du personnel qui pourrait être embauché sur les périodes de "crête", sachant que je ne sais pas combien de temps peuvent durer ces périodes, pour soulager les personnels en poste. Est-ce bien quelque chose de prévu ?

M. Chaillet.- Comme je l'ai dit, nous sommes vraiment en train de nous pencher sur ce problème afin d'identifier au mieux quelles sont les ressources humaines nécessaires pour pouvoir, dans les meilleures conditions possible, gérer l'I-Site. Avec un souci qui est permanent mais qu'on ne parvient pas toujours, en première instance, à remplir mais qui est vraiment l'objectif permanent, qui est d'apporter une valeur ajoutée, une simplification et pas de la complexification. Il est sûr qu'avant d'aboutir à la simplification, on a très souvent déjà une phase un peu difficile. Mais soyez bien certains que nous avons cela comme objectif même si, à ce stade, cela ne se voit pas forcément.

M. Prévôt.- Je pense qu'il faut à la fois être capable d'ouvrir les projets rapidement, puisque c'est l'engagement que nous avons pris mais, dans le même temps, il faut que nous soyons en capacité de renforcer les équipes ici, à UBFC siège, qui sont très largement sous administrées et, dans le même temps, être capable de trouver les modalités de fonctionnement pour lesquelles la subsidiarité joue à plein. C'est une équation complexe puisque se couple effectivement à cela la difficulté des outils de gestion qui sont différents.

Il y a donc trois types de problèmes qu'il faut savoir traiter à la fois séparément puisqu'il

s'agit de trois sujets différents mais en même temps très complémentaires. Ce que nous allons faire aujourd'hui pour que nous puissions démarrer I-Site, et donc là aussi tenir dans les temps, sera revu dans les semaines à venir. Nous devons nous donner le temps de réfléchir à la chaîne des dépenses notamment, de sorte que l'on ne centralise pas excessivement, que l'on ne décentralise pas excessivement et que l'on soit en capacité d'avoir une fluidité. Il faut être capable de soulager les agents de gestion dans les laboratoires notamment mais, en même temps, si tout doit venir ici mais qu'ici, nous ne sommes pas prêts à faire les choses, nous allons avoir une pile de factures qui va s'entasser. S'il y a autant de modalités de gestion que de sites, on ne pourra pas gérer convenablement le projet.

Nous sommes donc en train d'y travailler depuis déjà 15 jours et nous allons encore accentuer l'effort pour que rapidement nous ayons un dispositif qui soit cohérent et qui devra s'épaissir au fil de l'eau de sorte que nous soyons en capacité réellement de gérer. C'est un sujet éminemment important et il ne nous échappe pas que, dans les établissements, la situation est tendue. Mais elle n'est pas uniquement tendue par rapport aux éléments que vous avez évoqués, il y a aussi le passage à la GBCP qui crée aussi quelques difficultés parce qu'il faut que les personnes se forment, maîtrisent les nouveaux outils de gestion, en comprennent les tenants et les aboutissants. Il y a tout de même aussi des réalités en matière d'évolution des pratiques qu'il faut prendre en considération. Il faut donc aussi savoir trier les "responsabilités" ou les causes entre les différentes difficultés, identifier celles qui s'inscrivent dans la durée de celles qui sont plutôt contextuelles et qui devraient se réguler dans les semaines ou les mois qui viennent, le temps que les personnes prennent possession de leur poste et des outils de gestion.

Je voulais apporter ces précisions, sachant que nous travaillons à cela pour être capable d'ouvrir les projets I-Site dans les meilleures conditions dans les semaines qui viennent, avec une procédure qui soit clairement définie.

M. Chaillet.- On va prendre encore une question avant de passer au vote.

M. Neveu.- Tu as évoqué le PIA 3. Les premières réunions ont eu lieu sur les deux volets : les nouveaux cursus et les écoles universitaires, avec l'aide d'un cabinet de consultants. Je voulais juste savoir, puisque les temps sont assez courts, quelle procédure va être suivie pour qu'on ne se retrouve pas dans la situation d'I-Site où tout a été fait sans que personne ne soit au courant. En gros, la majorité de la communauté universitaire a découvert le projet I-Site dans le journal ou après parce que cela a été frappé de confidentialité. Je voudrais donc savoir si, là, on va se retrouver dans la même procédure opaque ou si les personnels de l'ensemble de la communauté universitaire, donc de tous les établissements, seront un peu au courant de ce qui se trame.

M. Chaillet.- Tu as parlé de confidentialité, la confidentialité vaut aussi pour les projets PIA 3. Il ne s'agit pas de confidentialité entre nous. C'est de la confidentialité vis-à-vis de l'extérieur, il faut bien le comprendre. Ce qui veut dire que, dans les échanges qui peuvent avoir lieu, il faut que notre communauté s'astreigne à de la confidentialité vis-à-vis de l'extérieur. C'est le premier point.

Deuxième point. Comme je l'ai dit tout à l'heure, concernant les nouveaux cursus à l'université, il y a eu trois demi-journées d'échanges auxquelles tout le monde a été invité, avec des ateliers, des processus d'expression d'idées qui ont été soigneusement consignés. Ce qui ne veut pas dire que tout sera pris. En effet, un projet n'est pas une collection d'idées, c'est une ambition globale dans laquelle s'inscrivent un certain nombre d'outils. Là, viennent les idées pour décliner les choses. Il faut évidemment faire un peu de tri dans tout cela mais il y a vraiment de très bonnes

idées qui ont émergé. Khadija Chahraoui y reviendra puisqu'elle a participé aux trois, je n'ai participé qu'à un.

Ceci était très important pour nous parce que c'était aussi une manière d'impliquer l'ensemble de la communauté disponible, évidemment. Ensuite, il est possible que nous refassions quelque chose en mai.

Mme Chahraoui.- Il y a eu aussi une présentation dans les conseils de composante, dans les réunions des directeurs de composante. Le PIA 3 nouveaux cursus a été présenté et un courrier a été également envoyé à la communauté, soit via les VP formation, soit via les pôles formation. Un questionnaire était en ligne avec des remontées d'informations possibles. Il y aura également une liste de diffusion où les propositions pourront être remontées et on fera sans doute une synthèse des travaux qui ont été réalisés, des rencontres que nous avons eues avec les équipes universitaires.

M. Chaillet.- Je vous propose de passer au volet commun...

Mme Bon.- Une petite remarque sur les journées de discussion. Est-ce que nous pourrions être prévenus bien avant, bien en amont ? Parce que là, les délais étaient très courts pour s'organiser. Nous n'avons eu que quelques jours.

Mme Chahraoui.- Nous avons envoyé le courrier un mois avant.

M. Chaillet.- Le courrier a en effet été envoyé bien avant.

Mme Bon.- Je n'ai reçu que le rappel deux jours auparavant.

M. Chaillet.- On ne peut pas contrôler toute la chaîne.

5) Volet commun du contrat de site, jalons et trajectoire, schéma directeur de la vie étudiante

M. Chaillet.- Nous passons au volet commun du contrat de site. Je vous en rappelle le contexte. Il s'agit d'un contrat de site 2017-2022, c'est-à-dire 6 ans et non pas 5 ans puisque nous passons en vague C. J'en ai déjà parlé, je n'y reviens pas. Une année a été ajoutée pour se recalibrer après sur les quinquennaux à partir de 2023.

Le contrat de site contient un volet commun et des volets spécifiques des établissements qui constituent le regroupement. Là, il ne s'agit pas des volets spécifiques qui ont été faits dans les établissements, entre les établissements et le ministère, il s'agit bien du volet commun. Il est constitué de quatre documents, pour reprendre la terminologie ministérielle :

- le projet stratégique.
- la trajectoire et les jalons, sachant que les jalons nous donneront en principe l'occasion de rendez-vous annuels avec le ministère pour échanger, discuter, dialoguer sur là où nous en sommes, comme cela s'est passé il y a deux mois pour les formations, ce qui est fort agréable.
- le schéma directeur de la vie étudiante. Il s'agit là du volet 1 qui concerne le diagnostic et les grands axes de développement mais pas la mise en œuvre opérationnelle. Il y aura donc un volet 2 qui fera d'ailleurs l'objet d'un jalon sur la déclinaison opérationnelle d'actions dans le domaine de la vie étudiante. On a fait comme cela car, plutôt que de donner un schéma directeur

de la vie étudiante bâclé, il valait mieux se donner un peu de temps, d'autant que le contexte veut que le contrat de site se signe la semaine prochaine puisque, dans 10 jours, il y aura le premier tour de l'élection présidentielle. Il faut qu'il soit signé avant. On est donc en plus sur une année où le délai est largement contraint.

- le schéma directeur du numérique. C'est la même chose. Nous avons préféré, parce que c'est un sujet important, plutôt que de sortir un schéma directeur du numérique rapide, nous donner un peu de temps afin de bien le bâtir avec l'ensemble des établissements. Il s'agit donc d'une note d'intentions et non pas du schéma directeur du numérique dans sa complétude.

Pour ce qui concerne le projet stratégique, je vous avais déjà communiqué tous les éléments lors du dernier CA. Il n'y a pas tant de choses que cela qui ont changé. En revanche, il y a eu beaucoup de discussions avec l'ensemble des établissements membres de la Comue, ce qui a d'ailleurs fait que nous avons décalé le conseil d'administration. Nous vous avons informés de la raison puisque nous sommes plusieurs et, dès que nous sommes plusieurs, nous ne sommes pas forcément tous d'accord. Il faut donc trouver la solution qui permette d'être à un compromis entre les aspirations des uns et celles des autres. C'est le principe d'être ensemble.

Nous allons inscrire tout cela, au-delà du document, dans cet objectif que j'ai décliné auparavant, cet objectif de construction collective à travers des projets comme ceux que j'ai mentionnés, cet objectif de rapprochement, cet objectif d'interdisciplinarité - ce qui compte beaucoup à nos yeux - pour faire communauté à cette nouvelle échelle qui est celle de la région Bourgogne Franche-Comté. C'est là vraiment le guide qui doit être le nôtre et cela se décline sur diverses manières : sur la question du rayonnement, sur l'international mais aussi sur la question de la réussite de nos étudiants pour que nous ayons cette orientation, cette spécificité, que nous soyons connus à terme comme étant la région où il fait bon étudier parce qu'on est pris en charge, parce que l'étudiant n'est pas un usager mais un acteur de sa formation, parce que l'on peut développer des parcours avec des suivis, parce qu'on peut penser des études plus longues parce que l'articulation est faisable et pensée. C'est ce qui nous anime et c'est finalement ce qu'il y a derrière cet objet.

Nous devons signer ce contrat de site la semaine prochaine, nous sommes donc tout de même à l'extrême limite du vote. Il a été voté à l'unanimité par le conseil des membres puisque les statuts demandent un vote par la majorité qualifiée du conseil des membres. Il est également passé dans les différents conseils des établissements membres cette semaine ou la semaine dernière. Le vote du conseil des membres a eu lieu le 28 mars dernier.

Je vous laisse la parole si vous souhaitez intervenir.

M. Prévôt.- Je voudrais redire tout le travail qui a été collectivement accompli depuis un an puisque cela fait, à quelques jours près, un an que Nicolas Chaillet et son équipe ont été élus : l'HCERES, que l'on va voir ensuite, le contrat de site, le schéma directeur de la vie étudiante, le schéma directeur du numérique, l'AMI qui a été emporté et bien sûr le grand succès de l'I-Site.

Maintenant, nous allons faire la bascule puisqu'aujourd'hui est vraiment un moment charnière. Nous arrivons au bout de la démarche d'évaluation mais aussi de projection avec le contrat de site. Il est toujours bon de regarder, au-delà de tout ce qu'il nous reste à faire - et on voit bien qu'il en reste beaucoup -, tout ce qui a déjà été accompli pas l'ensemble de la communauté, les deux conseils qui fonctionnent dans une bonne dynamique. Je voulais le souligner et en profiter et je le fais avec grand plaisir, pour remercier notre Président, Nicolas Chaillet, pour ce travail remarquable, emprunt de consensus qu'il a su mener pour qu'on arrive aujourd'hui avec l'ensemble de ces réussites qui sont le reflet du talent engagé dans sa mission.

Je voulais le dire parcequ'il s'agit d'un travail énorme et, au-delà d'être énorme, il est passionnant et essentiel pour l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

M. Chaillet.- Merci Olivier.

Mme Charret-Godard.- Je souhaite dire quelques mots dans la continuité de ce qui vient d'être dit. Je veux saluer le travail qui a été fait, un travail énorme en relation également avec les établissements membres puisque c'est un gros travail que vous avez fait collectivement. Il n'était pas évident à mener mais il y a un résultat. Merci pour ce travail.

J'ai envie de dire que, parallèlement, un travail a également été effectué avec toi, Nicolas, et les établissements membres concernant la convention entre la Comue UBFC et le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Cette convention va également passer dans les différentes instances de manière à passer en assemblée plénière au Conseil régional le 30 juin prochain. On prévoira ensuite une signature un peu plus officielle à la rentrée. Ce travail a également été élaboré avec les différents établissements, donc merci également pour ce travail. Cela prouve aussi combien nous travaillons ensemble et nous accompagnons aussi la structuration de la Comue UBFC.

M. Chaillet.- Je prolonge un petit moment cette tonalité pour remercier à mon tour la Région. Vous aurez l'occasion de voir et de vous exprimer sur cette convention avec la Région. Elle est à nos yeux complètement liée au contrat de site avec l'Etat. Sachez qu'à l'échelle nationale, j'ai eu quelques témoignages sur le fait que la Bourgogne Franche-Comté, du point de vue de l'enseignement supérieur et de la recherche, était identifiée comme ayant vraiment cette très bonne connexion avec la Région. On me l'a dit plusieurs fois. J'ai évidemment abondé dans ce sens puisque c'est la réalité. Merci à la Région pour ces liens.

Effectivement, l'ensemble des établissements membres et la Comue vont conventionner avec la Région sur une convention qui nous permettra de fonctionner ensemble et de manière souple, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas que l'ensemble des outils soit porté par la Comue. La Comue doit faire ce qu'elle a à faire. Il y a d'autres choses que les établissements font également. Il y aura donc cette souplesse-là dans la convention. Merci aussi à la Région d'avoir, dès son installation, donc rapidement, enclenché cette dynamique.

Mme Charret-Godard.- C'est effectivement une dynamique que nous avons enclenchée dès le début avec différentes instances de consultation que nous avons souhaité mettre en place avec les différents établissements et la Comue. Cette convention nous permet d'avoir des axes, de repérer les enjeux sur lesquels nous devons travailler tous ensemble et, en lien avec cette convention, il y aura des fiches-actions. C'est aussi ce qui était intéressant. Au regard des différentes actions, des différents dispositifs qui sont menés sur le territoire, il y aura des fiches-actions de manière à rendre les choses beaucoup plus opérationnelles et concrètes en fonction des actions menées par les établissements, ensemble ou pas.

Ce qui nous intéressait aussi, c'est effectivement d'avoir cette convention-cadre d'objectifs et puis de pouvoir les décliner, en fonction des territoires, afin que chacun puisse s'y retrouver de manière opérationnelle et concrète.

M. Chaillet.- Du coup, on est quasiment prêt à la voter !

Mme Charret-Godard.- Je ne veux pas m’immiscer mais je veux bien qu’elle soit présentée lors d’un prochain conseil d’administration.

M. Chaillet.- C’est prévu pour le prochain, absolument.
Y a-t-il d’autres demandes de prise de parole ?

M. Rollin.- Ce ne sera pas une prise de parole mais une explication de vote. Ce n’est pas parce qu’on ne dit rien qu’on accepte. Sur le processus, en tant que représentants élus SNASUB, nous voterons contre le contrat de site. On voit bien qu’il a été négocié en petit comité, écrit en petit comité au conseil des membres. A aucun moment, les élus des différents établissements ou instances n’ont été consultés ou ont pu émettre un avis. On nous présente un travail finalisé où rien n’est amendable ou modifiable. Il y a beaucoup de choses que nous pourrions dire dessus mais discuter sur des textes qui ne sont pas modifiables ou amendables, où on ne peut pas apporter notre contribution, est inutile. Dans ce cadre et en tant que représentant SNASUB, je voterai contre.

M. Chaillet.- Je vais apporter une inflexion à ce que vous venez de dire. Il a été présenté au dernier CA. Je l’avais dit - et cela a été fait par quelques conseillers -, j’ai eu des retours de quelques conseillers avec des propositions de corrections ou d’amendements. C’était donc possible.

Mme Benoist.- J’ai une question de détail. Ce qui a changé par rapport à la présentation que nous avons eue lors du dernier CA, c’est l’organisation des pôles thématiques qui n’apparaissait pas de cette façon. J’ai quelques questions à ce niveau.

Comment va-t-on créer de la transversalité dans ces pôles thématiques ? C’était tout de même l’un des objectifs et j’ai l’impression que c’est quelque chose qui est assez statique dans cette présentation.

J’ai aussi une question sur l’organisation de chacun de ces pôles. Il m’avait semblé comprendre, au vu de l’ordre du jour d’un précédent CA qui a été modifié, que pour le pôle thématique PIM, il y avait un directeur. Je voudrais donc savoir comment vont être structurés les autres pôles thématiques puisque les trois ne sont pas de même nature. Vont-ils également avoir un directeur ou est-ce que ce sera un animateur ? Qui va les animer ? J’aimerais avoir une réponse là-dessus.

M. Chaillet.- Sur la question de la transversalité, il faut absolument qu’elle existe, quelle que soit la structuration. Elle va donc exister de partout et on veillera à ce qu’elle existe. Les trois premiers pôles thématiques orientent évidemment les choses autour des grands axes de l’I-Site, nous sommes d’accord, c’est écrit. Simplement, on ne souhaitait pas du tout en rester là et j’ai toujours dit ici qu’il y avait également d’autres pans qu’il était important de développer sur notre territoire puisqu’ils existent de manière forte, notamment dans le domaine des Sciences Humaines. Les Sciences Humaines participent aux axes de l’I-Site, je le redis aussi. Ils participent réellement aux axes de l’I-Site, ils ont toute leur légitimité dans les axes de l’I-Site mais ils ont aussi une légitimité à développer des projets en eux-mêmes avec des objectifs typiquement SHS.

Mon souhait est que nous soyons capables de développer les axes de l’I-Site parce qu’ils nous représentent bien mais ils ne nous représentent pas complètement. Il faut donc que nous puissions développer également des axes dans d’autres domaines, en particulier dans le domaine des Sciences Humaines. Pourquoi ne pas envisager, l’année prochaine, une école universitaire de recherche dans ce domaine ? Il faut clairement se poser la question. Pour cela, il faut que les Sciences Humaines soient à la fois identifiées, matérialisées, même si les termes qui sont utilisés à

ce stade sont peut-être des termes plus disciplinaires, mais dedans, il peut y avoir des tas de projets. Et puis que nous ayons peut-être une ambition dans le domaine collectif, dans le domaine des Sciences Humaines, un peu comme cela a été fait dans les domaines des axes de l'I-Site, en tout cas pour parler de celui que je connais un petit peu, l'axe 1 où on a vraiment essayé de rassembler. Dans un domaine, il n'y a pas qu'un mot-clé, il y a beaucoup de mots-clés où tout le monde se retrouve et puis il y a les grands axes de spécificité qui font la force de notre territoire.

Je ne crois pas une seconde qu'on ne puisse pas le faire dans d'autres domaines, en particulier dans le domaine des SHS. L'ambition qui est la nôtre, en tout cas la mienne à travers ce type de structuration, c'est aussi que les SHS existent, soient matérialisées dans l'organisation et puissent développer, avec l'ensemble des forces du territoire, des grands axes de spécialisation. Ce qui tombe bien puisqu'il y a tout de même déjà des outils qui existent, qui sont les deux MSH, la MSH de Dijon et la MSHE de Besançon, qui agrègent l'ensemble des laboratoires de recherche du site dans le domaine des SHS et qui sont des lieux privilégiés pour exprimer ces dynamiques-là et ces spécificités que l'on souhaite développer.

Le second point, c'est qu'une structuration est faite aussi pour cartographier. Il faut que l'on puisse exprimer clairement où sont nos formations vis-à-vis de l'extérieur. Si on veut qu'un étudiant vienne chez nous, il faut qu'il y comprenne quelque chose, premier point, et ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours facile. Il faut qu'il puisse se repérer et que ce soit clairement identifié. Pour cela, il faut que l'on puisse, dans la structuration proposée, identifier les formations et les recherches de l'ensemble du site, pas uniquement quelques-unes.

L'autre élément, et je m'arrêterai là, c'est qu'être dans un pôle, ce n'est pas être exclu d'un autre. On peut être dans un pôle et travailler également dans un autre, ce qui est le cas sur les pôles qui représentent essentiellement les axes de l'I-Site, en l'occurrence les trois premiers. Je le redis : les SHS qui ont des pôles thématiques spécifiques participent également aux pôles plus orientés sur les axes de l'I-Site, ils doivent le faire.

Ensuite, sur la question de la gouvernance, c'est quelque chose qui reste à faire, je le dis clairement. C'est quelque chose qu'il faut qu'on étudie. C'est aussi le travail du conseil académique que de proposer cela mais il y aura bien sûr une gouvernance. Il ne faudrait pas rigidifier excessivement le système mais que ce soit au contraire des instances d'animation, de discussions, d'échanges, de propositions parce qu'il faut que nous puissions proposer des bons projets. L'idée est bien de proposer de bons projets en recherche et en formation que nous allons soutenir, pour lesquels nous allons tenter, collectivement, de trouver des moyens afin de les soutenir. Cette gouvernance, il faut qu'elle existe mais il ne faut pas qu'elle rigidifie l'ensemble du site. C'est un travail qui est devant nous et qui sera en particulier opéré par le conseil académique puisque cela fait partie de ses missions régaliennes, si j'ose dire.

M. Prévôt. - Une précision sur ce point. Comme vous l'aurez compris, cette partie est le fruit d'un long compromis, il a fallu beaucoup discuter. Je pense qu'il ne faut pas commettre l'erreur de trop regarder cette dimension de structuration telle qu'elle est présentée dans ce document étant donné que ce qui est important, c'est ce que l'on va faire ensemble. Quelquefois, lorsqu'on pose une organisation trop forte, elle peut empêcher la dynamique. Ce compromis est là. Comme tout compromis, il est le fruit d'équilibres, chacun y trouvera donc l'essentiel mais pas la totalité de ce qu'il espérait y trouver. Ce qui est important maintenant, c'est ce qui va se jouer dans nos instances mais aussi dans ces collèges et dans les projets interdisciplinaires et sûrement interrégionaux, si je peux encore me permettre ce terme. En effet, beaucoup de collègues ne se connaissent pas, ne se fréquentent pas, n'ont pas croisé leurs compétences et il faut faire le pari sur l'intelligence et sur l'avenir en se disant que, dans quelques mois et de façon de plus en plus forte, de nouveaux projets

auront émergé, de nouvelles propositions feront probablement évoluer aussi ce schéma et cette structure.

On pose donc la structure et puis, à partir de cette structure, on peut commencer à travailler. Je suis intimement convaincu que pour de multiples raisons, dans les mois et les années qui viennent, cette structure sera amenée à évoluer sous la pression et l'impulsion des chercheurs et des enseignants qui auront envie de collaborer ensemble et donc de faire évoluer ce schéma. Il faut donc regarder les choses non pas de façon statique mais de façon dynamique, d'ici un an à deux ans.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Legard.- En ce qui nous concerne, Stéphanie Benoist et moi, nous allons voter pour ce contrat de site UBFC. Nous souhaitons reconnaître le travail de la Comue qui a été effectivement un travail probablement long, compliqué et difficile à conduire pour arriver à trouver les bons compromis, comme on vient de l'entendre. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas mettre en difficulté la Comue que nous avons toujours défendue.

Par contre, nous sommes tout de même un peu gênées par la façon dont les choses s'organisent au sein de cette Comue, bien au-delà du contrat de site ; ce n'est pas du tout en lien direct avec ce que nous allons voter tout de suite. On a un peu le sentiment que ce conseil d'administration de la Comue pourrait devenir une simple chambre d'enregistrement de décisions qui ont été prises par le conseil des membres. On souhaiterait que ce point soit pris en compte et étudié dans l'avenir de la Comue, l'avenir proche dans la mesure du possible, évidemment. Pour cela, nous préconisons une réunion entre le conseil des membres et le conseil d'administration de la Comue, tous ses représentants, pour discuter de quelque chose qui nous semble essentiel qui est la démocratie au sein de notre Comue.

Par ailleurs, ceci est parfaitement en lien avec ce qui est préconisé par le rapport d'évaluation HCERES puisqu'il est discuté de la rédaction d'un règlement intérieur qui précise les rôles respectifs du conseil des membres et du conseil d'administration. Nous souhaitons évidemment être associés à la rédaction de ce règlement intérieur, qu'il traduise la prise en compte des représentants des personnels de tous les établissements et qu'il prenne aussi en compte les principes de base d'un fonctionnement réellement démocratique.

On votera pour le contrat de site.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Neveu.- Juste un commentaire qui vaudra peut-être explication de vote.

Le premier point qui vient d'être évoqué par ma camarade concernant la démocratie et les rôles du conseil d'administration et du conseil des membres est quelque chose que j'avais évoqué dès la première réunion de ce conseil d'administration. J'avais fait une comparaison entre le conseil des membres et le conseil d'administration avec la commission européenne et le Parlement européen. J'avais souhaité que le Parlement européen joue un rôle et ne soit pas simplement une chambre qui suive les directives de la commission européenne. Là, on se retrouve dans une situation qui vient d'être signalée par une collègue à laquelle je souscris totalement.

Ce n'est pas la raison pour laquelle je voterai contre. Le SNESUP a déjà formulé des propositions, justement lors du dernier conseil d'administration. Il s'agissait des remarques pour des inflexions sur la rédaction du projet I-Site. On avait résumé cela en un mot, un "slogan" qui disait : « Le contrat de site, ce n'est pas le projet I-Site ». Force est de constater que ce n'est pas

simplement empreint de la logique de l'I-Site mais que c'est totalement l'I-Site. On se retrouve donc dans une situation où il y a des spécialisations thématiques et des spécialisations territoriales. Si on peut toujours dire que l'organisation en pôles thématiques est quelque chose qui, à un moment ou à un autre, a le mérite d'exister, que cela n'interdit pas des inter-disciplines ou des échanges entre les différents pôles, à un moment il faut toujours écrire quelque chose et, quel que soit le choix qui est fait, on a toujours l'impression qu'on met des barrières. Il faut éviter que ces barrières soient étanches, je suis d'accord. Mais tu as toi-même dit, Nicolas, qu'il y avait une cartographie pour que l'on sache qui fait quoi et où. Là, je regrette, il y a des champs disciplinaires d'un certain nombre d'établissements qui ont disparu, qui sont absents. On pourra les chercher et on s'apercevra qu'ils sont spécialisés en un endroit, quel que soit l'endroit, et pas ailleurs.

M. Chaillet.- Peux-tu donner un exemple ?

M. Neveu.- Si je prends "Mathématiques", c'est entre la page 27 et 28. Voilà une discipline qui n'existe plus dans ce projet. Si je regarde l'Informatique, je suis très content d'apprendre que c'est à Besançon, il n'y a pas de souci, mais je m'aperçois que cela a disparu à Dijon. Je pense donc que l'on va pouvoir fermer les licences et les masters d'Informatique à Dijon puisque, de toute façon, on n'en fait pas.

Il y a donc un certain nombre de champs comme cela et on pourrait certainement multiplier les exemples vu que je n'ai pris que ce que je connaissais un peu.

Le signal que l'on envoie à nos collègues, à un moment où nous sommes en train de discuter de quelque chose qui me semble un peu hors sol au vu de la situation dans laquelle nous nous débattons dans nos établissements puisque nous sommes en train de fermer, de supprimer des masters, des options, etc., c'est : continuez à fermer puisque cela n'existe plus, la stratégie de site sur Bourgogne Franche-Comté a programmé que vous n'existiez plus, ce n'est donc pas la peine de vous battre pour essayer de garder des champs disciplinaires, ce n'est pas la peine de faire des réunions pédagogiques pour essayer d'attirer les étudiants puisqu'ils iront ailleurs. A mon avis, ils n'iront pas forcément ailleurs, ils sortiront peut-être de la région Bourgogne Franche-Comté dans certains cas.

Pour ces raisons, des raisons de spécialisations thématiques que nous avons déjà évoquées, je n'y reviens donc pas, et de spécialisations de site territoriaux, on ne peut pas voter pour ce projet.

M. Chaillet.- Je dirai ensuite quelques mots là-dessus.

M. Prévôt.- Plusieurs choses. Vos votes vous appartiennent bien évidemment. Ce que je veux dire, c'est que je suis certain que je n'arriverai pas à vous convaincre.

Il y a plusieurs aspects. Le premier, c'est que ce qui est important pour nous sur le court terme, c'est de pouvoir dessiner la carte de formation et la carte de recherche du site Bourgogne Franche-Comté, mais la carte de formation en tant que telle appartient aux établissements et UBFC a comme rôle la coordination. Il est important de savoir où les interventions doivent avoir lieu. C'est-à-dire que la question de la carte des formations, c'est-à-dire les formations ouvertes ou fermées et la question des moyens, relève exclusivement des établissements et UBFC n'a pas à intervenir sur les choix qui sont opérés dans les établissements. Il est important de préciser cela pour celles et ceux qui auraient des difficultés à s'y retrouver dans les responsabilités de chacun.

Notre rôle est de valoriser, de mettre en valeur et surtout d'être en capacité, à l'échelle nationale et internationale, d'être visible et compréhensible pour que nous puissions attirer des

talents, c'est notre rôle. Le second est d'être capable, dans un premier temps dans des secteurs particuliers, de mettre en présence des collègues pour qu'ils puissent, soit dans le cadre de ce qui a déjà été retenu, c'est-à-dire I-Site mais aussi les autres outils que nous sommes en train de déployer et que nous avons expliqués tout à l'heure, travailler ensemble et développer des formations et de la recherche de qualité. Ceci n'interdit pas, demain, si les établissements le souhaitent, que nous étudions collectivement la meilleure façon de garder un certain nombre de formations sur les deux sites et d'en trouver les moyens.

J'ajouterai qu'au-delà de la question de la gestion - et je ne me permettrai pas d'avoir un avis sur les uns ou sur les autres -, la question des moyens venant, à ma connaissance, essentiellement de l'Etat, il est un peu compliqué de discuter localement de questions qui sont des déterminées au niveau national. Je le dis aussi parce que sinon, on brouille un peu la vision.

Ensuite, en ce qui concerne la concertation, elle n'est jamais suffisante mais je rappelle tout de même qu'à peine nous étions installés et dès le premier conseil d'administration, nous évoquions cette question du contrat de site. A chaque conseil, que ce soit le conseil académique ou le conseil d'administration, nous avons présenté l'état d'avancement de ce contrat de site. Il y a un mois, il a été présenté et je rappelle qu'ici, au conseil d'administration de la Comue comme au CAc, nous sommes tous des relais des éléments qui sont dans ce contrat de site et si des éléments avaient été apportés ici et qu'ils aient été pertinents, nous aurions pris en considération les différentes remarques qui nous auraient été formulées, si tant est qu'elles fassent consensus puisque l'exercice consiste à ce que nous soyons d'accord collectivement sur les propositions qui sont formulées.

Maintenant, est-il possible d'avoir une concertation qui aille jusqu'à la racine d'une Comue qui représente 57 000 étudiants et 8 000 et quelques personnels ? Je pense que là, on est sur de l'utopie compte tenu des délais dont nous disposons.

Je dirais donc que l'on peut toujours mieux faire mais qu'il est tout de même un peu compliqué d'entendre que vous découvririez un dossier à voter en 48 heures. Je crois que ce n'est pas tout à fait de cette façon que les choses se sont déroulées.

M. Chaillet.- Deux points et ensuite je proposerai que nous nous dirigeons vers le vote.

Il manque des domaines scientifiques dans le tableau. Pour moi, c'est évident. Je l'entends complètement. Ce que j'entends beaucoup moins, c'est le fait que tout soit I-Site. Cela me paraît faux. Je redis qu'I-Site est essentiel pour le site mais n'est pas l'entièreté de l'activité. Tout ce qui a été dit tout à l'heure autour des nouveaux cursus à l'université et autour de la formation tout au long de la vie montre que l'I-Site est très important mais ce n'est pas l'unique objet de nos attentions.

Le deuxième point, c'est que s'il manque des disciplines dans le tableau - et il en manque probablement -, j'en suis bien désolé mais il s'agit ici - si on lit le texte - d'une première étape de présentation. Il nous appartient donc de compléter cela, ce n'est pas figé dans le marbre. Nous devons faire cette cartographie beaucoup plus précisément. Il s'agit là d'une cartographie qui est issue de l'I-Site. Les établissements ont renvoyé quelques corrections mais pas spécialement là-dessus. Cela n'empêche donc nullement d'enrichir ce tableau initial, dans le cadre de la cartographie que nous devons mener, sur le positionnement des formations, de la recherche, des mots-clés qui y sont associés.

Y a-t-il d'autre remarques ?

M. De La Brosse.- Pour moi, ce sont vraiment des documents de qualité, ils sont très complets. J'exprime un avis qui est assez extérieur, n'étant pas habitué à ce type d'organisation. Je trouve cela tout de même assez verbal, c'est-à-dire que cela représente beaucoup de pages,

beaucoup de textes à chaque fois. On pourrait penser que tout ce qui est simple est faux que tout ce qui est compliqué est inutilisable. On voit bien cet espèce de balancier entre vouloir tout dire, être très exhaustif, avoir l'ensemble de toutes les formations à tous les endroits, toutes les associations, tout est bien détaillé mais, à la fin, vu de "ma fenêtre", on est plutôt sur l'exhaustivité que sur la lisibilité.

Il faut tout de même aussi avoir une bonne respiration pour lire les phrases qui font souvent 7 ou 8 lignes. Par exemple, en page 6, l'encadré bleu qui est un résumé fait six ou sept lignes. On a l'impression que tout le monde va trouver son petit sujet, y compris moi d'ailleurs puisque mon "petit sujet" concerne l'anglais. Je suis content, je l'ai trouvé. Donc chacun, en fonction de sa sensibilité, va chercher son petit sujet. Ceci me fait penser – et j'ai l'impression qu'il y a un talent ici pour cela – aux projets, aux conventions, aux plans directeurs, aux plans stratégiques. C'est un effort de construction qui est indispensable mais qui me fait penser à la construction d'une cabane. On passe beaucoup de temps à mettre le toit, à faire le sol, etc. La construction prend beaucoup de temps, elle est très importante et, à la fin, on n'a plus tellement envie d'aller habiter la cabane.

Je pense donc que ce qui est important, c'est la suite, c'est enseigner, faire de la recherche et étudier. A mon sens, la structuration est bien faite mais, après, l'énergie doit être mise sur le fait de se développer.

M. Chaillet.- Absolument. Il y a une dimension d'exercice de style qui est liée à ce que nous demande l'Etat, tout simplement.

M. De La Brosse.- Pour dire les choses clairement, dans une boîte privée, je ne pense pas que l'on fasse des rapports aussi longs.

M. Chaillet.- Et encore, je vous garantis que des efforts ont été faits. Il y a quelques années, on ne rechignait pas à la page. Les choses ont tout de même évolué dans le bon sens, sans doute pas suffisamment.

Mme Peyron.- Une dernière petite remarque par rapport à ce qui a déjà été dit. Je voudrais signaler une coquille qui fait qu'on a tout de même l'impression de retrouver un projet pratiquement identique à celui dont nous avons discuté la dernière fois. Dans le document qui est le projet stratégique de site, dans la conclusion du document, dernière page, vous donnez l'horizon 2021 alors qu'il me semble qu'on est passé à 2022 pour la fin du projet.

M. Chaillet.- Je ne suis pas sûr d'avoir vu l'endroit.

Mme Peyron.- Je l'ai vu également ailleurs dans le texte mais je ne l'ai pas noté. Je l'ai seulement noté dans la conclusion.

M. Chaillet.- En fait, le ministère nous a interdit de mettre des jalons à 2022 parce que 2022, c'est la construction du prochain contrat, on n'a donc aucun jalon à 2022.

2021, dans le jargon HCERES, c'est le rapport d'autoévaluation. 2022, dans le jargon ministère, c'est le contrat de site.

Mme Chahraoui.- Je voulais ajouter quelques mots car on a parlé de cartographie de la formation par rapport au contrat de site. Or, la cartographie de la formation n'a pas été commencée puisque dans le travail qui est réalisé avec les VP formation, il y avait justement l'idée d'attendre

l'accréditation des formations au 22 mars. On doit donc commencer un vrai travail autour de la cartographie et des différents éléments qui doivent figurer dans cette cartographie, sachant qu'il y aura bien entendu un retour avec les établissements et la communauté pour voir comment on peut rendre visible l'ensemble de la formation sur le site BFC.

M. Neveu.- Juste quelques mots, non pas pour avoir raison ni pour polémiquer, absolument pas. La fois dernière, on s'était assez largement exprimés, j'ai vérifié dans le *verbatim* et nous avons bien fait ces mêmes remarques. Les deux versions du projet ne me semblent donc pas avoir évolué du tout dans le sens des indications que nous souhaitions intégrer. On est donc sûr que tout ce que l'on dit ne sera pas intégré, c'est une évidence. Il ne s'agit pas de cela, mais il y a des choses qui peuvent bouger ou pas. On constate que cela ne bouge absolument pas.

Il y a également le pôle Ingénierie et Management sur lequel nous nous sommes largement exprimés. Là non plus, cela ne bougera pas, on l'a compris. Nous ne changerons donc pas notre vote non plus.

M. Chaillet.- En parlant de vote, je vous propose d'y passer.

Le contrat de site, c'est l'ensemble de ces documents. On ne les vote donc pas un par un, c'est un tout.

Qui s'oppose au contrat de site ? 4 oppositions.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Merci.

Pour la forme, qui est favorable ?

Merci à vous.

M. Prévôt.- 32 votants, 28 "pour" et 4 votes contre.

3) Compte financier

M. Chaillet.- Nous allons aborder le compte financier, un sujet important. Je vais laisser la parole à Monsieur Eric Robert que je remercie pour sa présence aujourd'hui. Il est l'agent comptable de l'ENSMM mais également l'agent comptable d'UBFC par adjonction de service. Lourde tâche ! Merci, Monsieur Robert. Je vous laisse la parole pour la présentation.

M. Chaillet.- Est-ce qu'on a le quorum ?

M. Prévôt.- Oui.

M. Trichard-Comparot.- Non.

M. Prévôt.- C'est le vote à la majorité des suffrages exprimés. « *Pour le quorum, plus de la moitié des membres devra être présente ou [...] régulièrement représentés* ». Pour les membres représentés, ce sont les procurations. De toute façon, nous sommes 22 présents.

M. Robert.- Pour la présentation du compte financier 2016, je vais articuler la partie qui relève de l'ordonnateur avec la partie qui relève de l'agent comptable du fait de l'absence de

Madame Gigarel.

Nous vous avons envoyé les documents, c'est-à-dire les tableaux GBCP puisque nous sommes, depuis le 1^{er} janvier 2016, passés en mode GBCP avec un système d'information qui n'était pas pleinement opérationnel. Néanmoins, compte tenu du volume d'opérations prises en charge par UBFC, les informations qui vous sont présentées sont extrêmement précises et justes. Là où, pour d'autres structures, ce serait forcément peut-être un peu plus incertain.

Nous avons fait le choix d'avoir des informations peut-être un peu plus valorisées sans vous présenter l'intégralité des tableaux, ce qui ne présente pas nécessairement d'intérêt puisque vous les avez. Le premier tableau qui vous est présenté est le tableau des emplois au terme de l'exercice. Le tableau 1 est un tableau qui vous est présenté pour vote. Les plafonds, pour ce qui concernait les emplois sous plafond Etat, étaient de 17 avec une consommation à hauteur de 9,61 ETPT. Ce qui fait un taux de consommation d'un peu plus de 56 %.

Concernant les emplois financés sur le budget propre, un plafond d'emplois qui a été voté à 10, avec une consommation à 1,8 qui représente presque 11 % de consommation.

Concernant les éléments sur budget propre, les premières rémunérations et les premiers personnels sur budget propre à régler l'ont été au mois d'octobre, ce qui explique un taux de consommation très bas, pour l'essentiel sur des projets liés à l'I-Site mais pas uniquement.

Concernant le tableau 2, qui est le tableau des autorisations budgétaires, depuis que nous sommes passés en mode GBCP, nous articulons deux logiques très différentes, une logique en autorisations d'engagement et une logique en crédits de paiement. L'autorisation d'engagement est la capacité que nous avons, en tant qu'établissement, à nous engager auprès de tiers, essentiellement bons de commande et marchés publics. Les crédits de paiement sont le moment où nous consommons le décaissement. Maintenant, les budgets sont systématiquement construits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Vous avez sous les yeux les éléments qui avaient été présentés au budget primitif, ceux du budget total. Le tableau qui vous a été présenté dans les documents a été présenté par unités budgétaires. Là, pour des questions de présentation, il nous a paru plus opportun de vous les présenter de manière synthétique au niveau global d'UBFC.

Au terme de l'exercice, nous aurons consommé 48 011 € d'autorisations d'engagement concernant les personnels et 48 011 € de crédits de paiement. En GBCP, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement pour les frais de personnel sont identiques. Le peu de taux de consommation revient à la diapositive précédente, donc sur le fait qu'une grande partie des emplois sur budget propre ont été réalisés sur la fin de l'exercice budgétaire.

Concernant le fonctionnement, un peu plus de 436 000 € d'autorisations d'engagement de lancées pour 321 879 € de crédits de paiement, donc d'opérations qui ont été effectivement décaissées.

Pour l'investissement, un peu plus de 49 000 € d'investissements effectués en autorisations d'engagement et qui consomment exactement les crédits de paiement.

Ceci pour un total, au niveau d'UBFC, de 533 000 € d'autorisations d'engagement consommées et de 418 000 € de crédits de paiement. La différence entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement constitue ce qu'on appelle les restes à payer. Comme nous sommes maintenant dans des logiques où nous avons l'obligation d'avoir des budgets soutenables, c'est l'un des objectifs de la GBCP, nous savons d'ores et déjà que la différence est quelque chose qui est réputé être en charges décaissables sur l'exercice suivant.

Si on a une lecture en taux d'exécution, pour les personnels sur les autorisations d'engagement : un peu plus de 25 % des autorisations d'engagement et des crédits de paiement auront été consommés. Donc des taux d'exécution relativement bas une fois encore pour les

personnels, ceci pour les raisons qui ont été évoquées précédemment.

Pour les crédits de fonctionnement, un peu plus de 35 % en AE et 36 % de taux d'exécution.

Pour l'investissement, aux alentours de 10 % en moyenne de taux d'exécution. Ce qui, pour l'intégralité d'UBFC, représente un peu plus de 27 % d'autorisations d'engagement et un taux d'exécution de 26 % sur les crédits de paiement.

Ce faible taux d'exécution s'explique par l'ouverture des crédits liés à l'I-Site dans le cadre de la convention de préfinancement qui sont intervenus à l'automne. Il y a donc eu la volonté de pouvoir engager un certain nombre de crédits. Il y avait notamment le fait d'envisager l'interopérabilité entre les systèmes d'information. Tout cela n'a pas donné lieu à des consommations dans le cadre de la mise en œuvre de ces paiements, sachant que nous sommes sur des budgets qui sont montés en puissances. Pour l'instant, les taux d'exécution ne sont donc pas nécessairement des indicateurs de la qualité d'exécution ou de pilotage financier ou budgétaire.

Si on essaie de regarder comment se structure, de manière un peu plus graphique, la consommation des autorisations d'engagement, on voit qu'il s'agit, pour plus de 90 %, de fonctionnement sur les autorisations d'engagement. Si on regarde les crédits de paiement, pour des questions qui sont finalement assez symétriques, on est également pour plus de 77 % sur de la consommation liée aux modalités de fonctionnement d'UBFC.

Vous avez ici une présentation en souvenir de la RGCP, puisque j'avais cru comprendre, lors d'un précédent conseil d'administration, que certains souhaitaient encore voir à quoi ressemblaient les consommations de crédits. Pour l'essentiel, on voit que l'on consomme des services extérieurs et de l'externalisation, ce qui n'est pas très atypique compte tenu de nos modalités de fonctionnement. C'était pour mémoire ; c'est la dernière fois que vous aurez cette présentation.

Concernant les autorisations budgétaires en parallèle des dépenses, nous avons les éléments qui concernent les recettes. Nous sommes aujourd'hui dans des budgets de caisse, c'est la raison pour laquelle nous parlons de crédits de paiement. Nous ne consommons que lorsque nous décaissons. Sur le même principe pour les recettes, nous ne consommons nos recettes que lorsque nous les encaissons. C'est le principe des recettes encaissées. C'est ce qui expliquera le solde budgétaire qui vous sera présenté à la fin. Au terme de l'exercice, pour les recettes dites globalisées, un peu plus de 822 000 € de recettes effectivement encaissées au titre de l'exercice. Pour les recettes fléchées, un peu plus de 5 192 000 €. Ensuite, on retombe sur les 5 millions d'euros de l'avance dans le cadre de la convention de préfinancement accordée.

En revanche, pour les recettes, nous avons des taux d'exécution de recettes très satisfaisants : un peu plus de 91 % puisque nous avons finalement encaissé plus vite que nous n'avons décaissé.

Sur le même principe, une relecture un peu plus graphique avec, pour un peu plus de 86 %, des recettes fléchées qui constituent les recettes dites encaissées. Toujours un peu sur la lecture qui était l'ancienne lecture dans les comptes financiers : pour un peu plus de 85 %, il s'agit essentiellement d'opérations liées aux subventions d'exploitation dans le cadre de ces recettes.

Au terme de l'exercice, toujours sur ce tableau 2, le solde budgétaire est un solde excédentaire puisque nous avons plus de recettes encaissées que nous n'avons consommé de crédits de paiement, ceci pour un peu plus de 5,5 millions d'euros.

Le tableau 3 vous a déjà été présenté. Il s'agit des destinations par destinations LOFL. Ce n'est pas de cette façon que le budget a été piloté mais c'est comme cela qu'il est en partie remonté sur les tutelles. Pour un peu plus de 79 % des charges qui ont été décaissées, il s'agit bien évidemment de charges de pilotage compte tenu du profil de l'activité d'UBFC, c'est-à-dire qu'on

est sur de la mission de pilotage et de mise en place. On voit une part importante concernant la recherche, c'est en train de monter en puissance puisque même si, pour l'instant, ce n'est pas complètement lancé ici, il y a déjà eu des charges de lancées à ce titre, des dépenses effectuées, de coordination et de masse salariale, ceci pour un peu plus de 17 %. Cette partie devrait, dans les prochaines années, probablement sérieusement augmenter.

Si on regarde les recettes par origine, toujours sur ce tableau 3, pour un peu plus de 86 % il s'agit d'autres financements publics, ce sont les fameux 5 millions, en l'occurrence sur les 5 millions de l'ANR. Raison pour laquelle cette partie prend une part importante dans la structuration des recettes au titre de l'exercice 2016.

Si on fait l'articulation avec le tableau 4, qui est également un tableau pour vote, le tableau d'équilibre financier, cet excédent budgétaire se structure par un abondement de la trésorerie fléchée, en l'occurrence les 5 millions d'euros liés à l'ANR dans le cadre d'I-Site et également un peu plus de 474 000 € d'abondement de la trésorerie dite non-fléchée. Il n'y a pas d'opération, aujourd'hui, pour compte de tiers, donc pas d'opération en lien avec de la TVA, pas d'opération au titre de mobilités ou autres.

Le tableau 6 est également pour vote sur sa présentation synthétique. On dégage un solde budgétaire pour l'activité et la comptabilité budgétaire, ainsi que sur ce qui était présenté auparavant comme étant des résultats et qui est aujourd'hui le résultat patrimonial. Les produits d'UBFC au titre de l'exercice budgétaire représentent un peu plus de 610 000 €, avec également des produits constatés d'avance. Les charges de l'exercice, notamment avec des charges à payer qui n'étaient pas encore décaissées au 31 décembre pour un peu plus de 470 000 €. Ce qui crée un résultat patrimonial d'un peu plus de 140 000 € au terme de l'exercice et qui constitue un excédent.

Au terme de l'exercice, on dégage également une capacité d'autofinancement pour un peu plus de 146 000 € qui vont nous permettre, si on regarde les indicateurs financiers au terme de l'exercice, de dégager une variation positive du fonds de roulement. Le fonds de roulement, qui était supérieur à 38 000 € au terme de l'exercice 2015, passe à un peu plus de 235 000 € au terme de cet exercice.

On a une très forte variation du besoin en fonds de roulement puisqu'on est là sur les comptes de tiers. Ce sont les 5 millions d'euros versés par l'ANR entre autres, il y a aussi d'autres éléments. Ils nous permettent finalement de constituer une trésorerie. Si on essaie d'avoir des indicateurs un peu synthétiques, au terme de l'exercice, nous avons 184 jours de fonds de roulement. La situation est donc plutôt confortable. Pour ce qui est des jours de trésorerie, c'est plutôt atypique compte tenu de la structuration puisque nous avons plus de 4 000 jours de trésorerie. Au terme de l'exercice 2015, la situation de la trésorerie était inquiétante, d'après le rapport de mon prédécesseur. Elle l'est franchement moins mais c'est simplement le fait que l'encaissement des 5 millions d'euros n'a pas encore donné lieu à l'intégralité des décaissements. Je gage qu'à la fin de cet exercice, la situation aura bougé.

Concernant le plan de trésorerie, le tableau 7, il vous donne aussi les indicateurs sur ce qui se passe. C'est la synthèse des deux dernières lignes du plan de trésorerie qui vous a été donné, en page 16. On constate que jusqu'à l'arrivée des 5 millions d'euros, pour l'essentiel, les soldes mensuels de trésorerie étaient des soldes négatifs. Ce qui veut dire qu'il y a peu de ressources propres d'UBFC à l'exception de la participation des membres. Il y a eu quelques versements sur l'extrême fin de l'exercice concernant les droits d'inscription des doctorants. Ce qui a franchement permis de soutenir la trésorerie, c'est le versement en août de l'avance dans le cadre de la convention de préfinancement de l'ANR. La trésorerie et les ressources propres d'UBFC demeurent donc tout de même relativement faibles.

Vous avez à l'écran l'évolution cumulée du solde de trésorerie. On voit très bien que le

mois d'août, avec l'arrivée des 5 millions d'euros, a permis de consolider de manière très certaine la trésorerie d'UBFC. Si on regarde comment se sont structurés les flux en décaissements et en encaissements au titre de l'année, toujours sur la base de ce tableau 7, on se rend compte qu'en matière d'encaissements pour l'essentiel, les flux d'encaissement sont liés à des recettes fléchées, toujours les fameux 5 millions d'euros. En revanche, si on regarde les flux de décaissement, donc des opérations de dépenses notamment, il s'agit pour l'essentiel de dépenses sur des ressources non-fléchées, donc des dépenses non-fléchées.

C'est la dernière diapositive puisque les autres tableaux n'appellent pas nécessairement de commentaire. Le tableau 8 porte sur les opérations pluriannuelles ou sur les opérations fléchées, il retrace les dispositifs qui sont en train d'être mis en place.

Au terme de l'exercice, le fonds de roulement est à un peu plus de 135 000 €. Le besoin en fonds de roulement est négatif. Ce n'est pas dramatique, cela veut simplement dire qu'on a un excédent de financement. En l'occurrence, ce sont toujours ces fameux 5 millions d'euros qui constituent la trésorerie qui apparaît en vert. La formule veut que, normalement, la trésorerie se calcule par le fonds de roulement moins le besoin en fonds de roulement. Ayant un besoin en fonds de roulement négatif, cela nous donne une trésorerie extrêmement confortable.

J'en ai terminé avec la présentation synthétique de ce compte financier 2016.

M. Chaillet.- Merci Monsieur Robert.
Y a-t-il des questions ?

M. Neveu.- Il s'agit d'une explication de vote. Tu as évoqué les difficultés que l'on comprend très bien, pour les délais des dossiers, etc. Nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance. Nous ne prendrons donc pas part au vote mais on ne voulait surtout pas que ce soit mal pris, en particulier pour le travail qui a été fait, la présentation qui a été faite, etc.

C'était donc juste pour dire que nous ne prendrons pas part au vote, simplement parce que nous ne nous sentons pas en compétence pour donner un avis pertinent.

M. Chaillet.- C'est entendu.

M. Marolot.- Une petite précision avant de passer au vote sur la délibération. Dans le projet de délibération que vous avez transmis, il me semble qu'il n'est pas prévu de voter l'affectation du résultat. Il faudrait le rajouter.

M. Robert.- Cela a effectivement été une remarque lorsque nous nous sommes rencontrés. Il y a donc en plus l'affectation du résultat, sinon il faudrait le mettre sur un compte de report à nouveau.

M. Chaillet.- Comment fait-on ? On vote en plusieurs fois ?

M. Robert.- C'est le projet de délibération qui a été communiqué et il faut ajouter l'affectation du résultat, c'est simplement une écriture comptable qui va permettre de rendre le résultat disponible dans le cadre du fonds de roulement. Sinon, cela supposerait qu'il soit sur un compte de report à nouveau. Ceci change seulement la structuration du fonds de roulement.

M. Chaillet.- On va donc délibérer sur les données suivantes, Monsieur Robert.

M. Robert.- Ce qui est à voter, ce sont les tableaux qui vous ont été présentés de manière synthétique et que vous avez reçus de manière détaillée. Le premier porte sur le plafond d'emplois qui reste inchangé, 17 ETPT sous le plafond Etat et 9,61 ETPT consommés. C'est sur la consommation de ces plafonds d'emplois, c'était le premier *slide*.

La seconde chose qui doit être votée, c'est la consommation des autorisations d'engagement. C'est le tableau de synthèse que vous avez sous les yeux. Ainsi que la consommation des crédits de paiement. C'est la première délibération.

L'inscription des recettes encaissées fait partie de la première délibération qui est présentée.

M. Chaillet.- On va les faire une par une.
Sur cette première délibération, qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Qui ne prend pas part au vote ? Trois personnes.
Je vous remercie.

M. Robert.- La seconde délibération, c'est l'article 2. C'est pour acter ce qui figure dans le tableau 6 concernant les 5,5 millions de variation de trésorerie, les 140 135,25 € de résultat patrimonial qui doivent faire l'objet d'un vote ensuite pour leur affectation sur les réserves de l'établissement.

Les 146 497,45 € de capacité de financement qui ont été présentés, donc dégagés au terme de l'exercice.

Les 196 928,44 € d'abondement au fonds de roulement.

M. Chaillet.- Qui s'oppose à cette délibération ?
Qui s'abstient ?
Qui ne prend pas au vote ? Trois personnes.
Je vous remercie.

M. Robert.- Nous vous demandons, pour la troisième délibération, d'approuver les tableaux suivants :

- Le tableau 1 sur la consommation des emplois.
- Le tableau 2 concernant les autorisations budgétaires.

C'est une question de parallélisme des formes, vous votez un régime d'autorisations au moment du budget primitif, il faut donc voter la consommation de ces autorisations.

- Le tableau 4 d'équilibre financier.
- Le tableau de la situation patrimonial qui vous détermine notamment les éléments de résultat et de variation du fonds de roulement.
- Le tableau des opérations pluriannuelles qui vous a été donné dans les documents.

M. Chaillet.- Qui s'oppose à cette délibération ?
Qui s'abstient ?
Qui ne prend pas part au vote ? Trois personnes.
Je vous remercie.

M. Robert.- Le dernier vote porte sur l'affectation du résultat aux réserves de l'établissement, résultat que vous avez : 140 135,25 €.

M. Chaillet.- Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ? Trois personnes.

Je vous remercie et je remercie Monsieur Robert pour sa présentation et sa présence cet après-midi.

4) Rapport HCERES

M. Chaillet.- Le point d'après est le rapport HCERES. Je vais aller très vite, si vous le permettez, puisqu'il était en filigrane de notre discussion précédente et qu'il a été voté par certains d'entre vous.

Je peux évoquer très rapidement les recommandations. Vous avez eu le texte. Chacun peut en prendre ou en a pris connaissance. Les recommandations, page 31 du rapport : « *Atteindre l'équilibre institutionnel et nécessaire au bon fonctionnement du modèle fédéral, en clarifiant les circuits de décision, le rôle des différentes instances...* » Ceci a déjà été largement évoqué tout à l'heure. « *...en construisant le modèle administratif et financier de la Comue* » cela a également été évoqué tout à l'heure.

« *Utiliser au mieux les outils de l'I-Site au bénéfice du site. La recherche est au cœur des enjeux du site. Stratégie régionale globale visant l'excellence internationale.* » Je crois que nous l'avons également évoqué avec la question de la structuration académique de pôles.

« *Développer l'attractivité régionale pour les étudiants.* » Ce point est en particulier lié au fait que nous sommes entourés de territoires qui ont également un enseignement supérieur et une recherche de qualité. Cela renvoie aussi à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les nouveaux cursus à l'université et à ce qu'il y a derrière tout cela et qui est vraiment très important, c'est la question de l'attractivité et donc de la spécificité que l'on peut avoir sur ce territoire pour attirer des étudiants, qu'ils soient du territoire afin qu'ils ne s'en aillent pas ailleurs, qu'ils poursuivent des études supérieures alors qu'ils ne l'auraient peut-être pas fait ou encore de l'extérieur du territoire, qui viennent également en Bourgogne Franche-Comté parce qu'il fait bon y étudier.

« *Promouvoir l'innovation, le transfert et les partenariats industriels. Structurer l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté.* » On peut passer quelques minutes sur ce sujet bien que nous ayons déjà évoqué ces points tout à l'heure.

M. Rollin.- Je suis déjà intervenu sur un certain nombre de ces points, d'autres sont intervenus sur ce qu'a soulevé l'HCERES concernant le rôle du conseil des membres et celui du conseil d'administration qui demandera un véritable débat de fond

J'ai relu quelques passages de l'HCERES que je découvre. Je lis, page 14 : « *Les responsables politiques de la Comue souhaitent asseoir l'autonomie de l'établissement par le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et ce dès janvier 2018* ». Quand on voit, dans nos établissements, les conséquences du passage aux RCE, je pense que simplement qu'accorder sa confiance au Président de la Comue pour passer aux RCE mérite un véritable débat de fond, au sein de ce conseil d'administration dans un premier temps, pour savoir si c'est pertinent ou pas.

M. Chaillet.- Le travail n'a pas commencé du tout.

M. Rollin.- De plus, derrière, il y a un certain nombre d'éléments techniques soulevés par l'HCERES, comme la mise à disposition des personnels. On voit donc qu'il y a des conséquences derrière et il me semble qu'il serait intéressant que ce ne soit pas simplement réservé à votre équipe mais que ce soit partagé, discuté au sein de ce conseil avant un vote qui interviendra plus tard.

J'ai été un peu surpris parce qu'il ne me semblait pas que le Comue ait été créée dans ce cadre. Lorsqu'elle nous a été proposée, il n'y a pas si longtemps, on nous avait dit qu'il ne fallait pas penser que la Comue puisse devenir un établissement autonome dans le cadre des RCE.

Après, nous avons relevé beaucoup d'autres points dont nous avons discuté et dont nous voyons la problématique, sur les emplois en particulier et les relations entre les établissements membres et la Comue, sur la manière dont on va fonctionner administrativement. Il faut qu'une réflexion s'impose.

Il y a un autre point en filigrane que je vois tout au long du rapport de l'HCERES. L'HCERES le dit de manière très politiquement déguisée mais on voit qu'il y a des tensions énormes entre la gouvernance de la Comue, puisque tout le monde ne pense pas la même chose, ce qui est normal, et les orientations stratégiques des uns et des autres qui ne sont pas du même mode. On voit que l'HCERES soulève cette problématique tout au long de son rapport en n'en faisant peut-être pas une cause de blocage mais une cause de frein au fait d'apporter des solutions à certaines problématiques.

M. Chaillet.- Sur les RCE, rien n'a été démarré et il va de soi que nous viendrons devant vous en temps voulu.

Maintenant, les RCE pouvaient difficilement être évoquées au début de la Comue puisque la possibilité du passage des Comue aux RCE est venue après, avec Thierry Mandon.

Y a-t-il d'autres points ?

M. Neveu.- Je souhaite lever toute ambiguïté parce que le rapport HCERES va peut-être trop vite mais, en tout cas, il dit bien que les responsables souhaitent asseoir l'autonomie, probablement pour janvier 2018. Ce qui veut donc dire quelque chose d'extrêmement rapide.

M. Chaillet.- Oui.

M. Neveu.- Il me semble donc que l'expérience devrait profiter puisqu'on s'est rendu compte que beaucoup d'universités étaient passées très vite aux RCE, parfois pour des raisons tactiques et cela s'est souvent retourné contre elles en termes d'évaluation, par exemple, des dotations qui pouvaient leur arriver. J'aurais donc tendance à dire que la prudence serait la moindre des choses. Là, on est tout de même dans un régime un peu rapide, voire forcé.

M. Chaillet.- Je vous rappelle que cette affaire remonte à octobre 2016. Le rapport a été écrit en juillet 2016, on est donc presque à un an du document qui a été fourni par le comité de l'I-Site. Il faut bien le mesurer.

M. Neveu.- Cela veut dire que déjà, à l'époque, cette option était envisagée et que, de plus en plus, si la date que l'on mentionne est maintenue, cela veut dire qu'on est dans une situation de précipitation. Il me semble donc être de plus en plus dangereux de faire ce genre de chose.

Soit le rapport HCERES donne ou prête des intentions à la direction...

M. Chaillet.- Il ne prête pas d'intentions. Cela nous paraît de bon aloi que de passer aux

RCE pour de nombreuses raisons que nous n'allons pas évoquer aujourd'hui, ce n'est pas le sujet. Par contre, on ne peut pas le faire avant d'avoir organisé les choses avec les établissements, en particulier les fonctions supports, de nous être organisés nous-mêmes puisqu'il y a des structures qu'il faut mettre en place pour passer aux RCE. *A contrario*, cela permet d'avoir une flexibilité que nous n'avons pas aujourd'hui et nous perdons beaucoup d'argent, en particulier sur la masse salariale.

Ce n'est pas le sujet du jour mais on a bien entendu et il va de soi que le jour où ce sujet arrivera, il viendra aussi auprès de cette instance.

M. Prévôt.- Je voudrais intervenir sur ce qui a été dit sur les divergences. Je pense qu'il ne faut pas le marquer excessivement. Il y a des débats, il y a des échanges qui sont parfois difficiles mais on est en train, ni plus, ni moins, de construire ensemble un nouvel espace d'enseignement supérieur et de la recherche. Il serait donc très surprenant que, d'une seule voix, tout le monde considère que le chemin est tracé. Prenons la mesure de ce que nous sommes en train de construire : un établissement, puisque la Comue est un établissement au titre de la loi, avec ses modalités, ses organes que sont le conseil des membres, le conseil académique et le conseil d'administration, avec son budget, avec ses équipes administratives. Elle se fait en lien avec les établissements. Tout cela doit être pensé, réfléchi avec toute une série de problématiques qui sont liés à ce que nous souhaitons tous : la dimension fédérative avec des établissements qui ont leurs propres pratiques, leurs propres modalités de fonctionnement, leurs propres outils informatiques. De fait, à chaque fois qu'une décision doit être prise, elle impacte les modalités de fonctionnement, les usages, les cultures, les façons de voir avec bien entendu aussi un certain nombre d'inquiétudes, parfois de résistances.

Je pense qu'il faut distinguer la confrontation de points de vue, l'analyse, la réflexion dans un contexte particulier, à quelques jours de l'élection présidentielle. Pour ceux qui se sont intéressés aux programmes des différents candidats, on va potentiellement avoir aussi des horizons très différents de l'enseignement supérieur et de la recherche selon qui va l'emporter dans quelques jours.

Tout cela nous engage à la fois à voir loin, à garder notre trajectoire et, en même temps, à regarder ce qui va se jouer dans les semaines ou les mois qui viennent et comment l'enseignement supérieur et la recherche vont être impactés. Je ne souhaiterais donc pas que l'on s'arrête uniquement sur des propos qui laisseraient penser que les difficultés auxquelles nous sommes confrontés seraient d'un tel niveau que nous serions dans de l'hostilité permanente, une agressivité permanente. C'est difficile, c'est incontestable mais pas insurmontable, sans quoi nous ne serions sûrement pas là pour vous en parler. Remettons les choses à leur juste niveau.

M. Chaillet.- Il est normal, lorsqu'on est plusieurs, que nous n'ayons pas tous les mêmes aspirations. Les établissements sont autonomes, ils ont leur propre politique, c'est normal et légitime. Il faut accorder tout cela et faire des pas dans la bonne direction, c'est ce qui compte le plus. Ce sont parfois des petits pas, parfois des plus grands pas, ce qu'il faut, c'est qu'ils aillent dans la bonne direction.

Y a-t-il d'autres remarques là-dessus ?

M. Neveu.- Je serai très bref. Cela revient un peu à l'échange que nous avons eu tout à l'heure à propos du projet de site. Je retiens tout de même une lecture très différente entre la nécessité d'articulations peut-être mieux pensées ou encore travaillées, ce qui me paraît normal, entre les pôles thématiques et les pôles territoriaux, lesquels ne sont pas uniquement des pôles de

recherche. On voit sans arrêt la priorité donnée à la recherche comme élément structurant mais il faut aussi penser à la notion de site et grand site Bourgogne Franche-Comté. Je pense donc qu'il y a un travail à faire et qu'il est important de ne pas fermer un certain nombre de portes.

Comme le disait Monsieur De La Brosse, quand on a construit une cabane, on n'a plus envie d'y habiter. Mais laissons-nous tout de même la possibilité d'habiter la cabane, c'est-à-dire : ne fermons pas les portes à tout le monde.

M. Chaillet.- Merci. On va passer au point suivant qui concerne les baux emphytéotiques sur les bâtiments dans lesquels nous sommes actuellement.

6) Baux emphytéotiques

M. Prévôt.- Vous avez vu le rapport, nous allons donc bientôt être livrés à la fois du rez-de-jardin dans ce bâtiment-ci et donc de l'ensemble du bâtiment puisqu'on occupait, en tout début de mandat, uniquement la partie haute, celle du dessus avec cet amphi. Auront été réhabilitées les parties au niveau du rez-de-chaussée et le rez-de-jardin qui va nous être livré dans le courant du mois de juin, dans lequel on va retrouver la salle des conseils, à côté une salle de réunion et ensuite une succession de bureaux pour installer des personnels déjà présents dans de meilleures conditions, ainsi que celles et ceux qui seront recrutés dans les semaines et les mois qui viennent, durant la campagne d'emplois 2017, mais aussi celles et ceux qui vont travailler dans le cadre de l'I-Site ici, au niveau des services communs. La maison du directeur de l'Observatoire nous sera également mise à disposition au mois de juin.

Il s'agit maintenant de contractualiser avec le Grand Besançon qui, avec la Région et l'Etat, dans le cadre du CPER, a financé l'ensemble de cette opération. Nous les remercions vivement pour ces investissements et de pouvoir signer les baux emphytéotiques pour les deux espaces. Il y a donc deux baux, un pour ce bâtiment et l'autre pour la maison du directeur de l'Observatoire. Ils ont les mêmes bases, c'est-à-dire un canon emphytéotique annuel de 50 € pour chacun des sites, une résiliation anticipée des deux baux qui ne pourra intervenir qu'à compter du 30 avril 2027 et, en fin de bail, il est convenu que le bâtiment redevienne propriété de la ville sans indemnité.

Voilà pour le principe général. Ceci va lier la Comue pour 33 ans puisque c'est la durée du bail.

Au-delà de la qualité des locaux qui nous sont mis à disposition, je dois dire que le travail de réhabilitation de ce bâtiment tient compte aussi du clos et du couvert qui sont en très bon état depuis cette réhabilitation, elle n'est d'ailleurs pas terminée. Au-delà du confort intérieur, un travail a été fait sur l'enveloppe, et ainsi bénéficier d'un bâtiment sain et remis en état. Ce qui est très important pour nous puisque nous nous engageons sans risque d'avoir des travaux importants à faire dans les années qui viennent. Je ne m'engagerai pas sur 33 ans mais, sur les années qui viennent, nous devrions être exemptés d'interventions lourdes.

Voilà ce qui vous est proposé dans ce rapport. La délibération exacte : il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président à engager la procédure de préparation des actes notariés et de signer le bail pour ce bâtiment. Même exercice pour la maison du directeur de l'Observatoire.

Je vois que ceci vous laisse sans voix !

Mme Charret-Godard.- Ce sont les 33 ans !

M. Prévôt.- On peut avoir des baux qui peuvent aller jusqu'à 99 ans.

M. Chaillet.- Le bail précédent sur ce bâtiment était de 99 ans.

M. Prévôt.- On a un engagement jusqu'en 2027. Cela protège la Comue d'être éventuellement expropriée du bâtiment avant ces 33 ans. C'est donc un avantage pour nous d'avoir une mise à disposition de bâtiments en très bon état pour 50 € par an. Il faut tout de même bien avoir cela en tête.

M. De La Brosse.- C'est un loyer qui paraît très modique, c'est bien. J'ai un exemple à Dijon d'une institution culturelle qui a pris un bâtiment pour 1 €, c'était donc encore moins cher. En revanche, ils ont été très surpris des taxes locales qui leur sont dues. J'imagine que ceci a été vu mais il faut bien regarder quel est le montant des taxes locales qui seront dues par la Comue.

M. Neveu.- Je crois que c'est de l'ordre de 5 M€ ! (*Rires*)

M. Prévôt.- Est-ce que vous parlez de la taxe foncière ?

M. De La Brosse.- Oui.

M. Prévôt.- Là, c'est difficile. On peut tenter de négocier le niveau de la taxe foncière auprès du Grand Besançon mais je ne suis pas certain qu'ils acceptent de changer cela pour nous (...).

Je suis d'accord, il nous faudra bien payer les dépenses qui nous incombent. Mais effectivement, je n'ai pas cet élément, nous demanderons une estimation de cette taxe.

Très concrètement, il y a tout de même une grosse intervention des collectivités territoriales, de l'Etat, qui nous permet de pouvoir fonctionner dans des conditions très satisfaisantes. Un loyer de 50 € par an pour pouvoir bénéficier de ces locaux sur un bail emphytéotique de 33 ans est vraiment une bonne chose pour nous.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Sur cette délibération concernant les deux baux emphytéotiques, qui s'oppose ?

Qui s'abstient.

Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité, 32 pour. Je vous remercie.

7) Conventions CASDEN et MGEN – « Ma thèse en 180 secondes »

M. Chaillet.- Le point suivant concerne des conventions qui sont liées à « Ma thèse en 180 secondes ». L'exercice a eu lieu la semaine dernière. On est donc un peu en décalé, je vous demande de m'en excuser. La semaine dernière, à AgroSup Dijon, 10 doctorants et doctorantes - d'ailleurs avec une parité parfaite, cinq et cinq - ont présenté leur candidature après un gros travail. Vous savez en quoi consiste « Ma thèse en 180 secondes », c'est avoir 3 minutes pour présenter son travail de recherche d'une manière vulgarisée, parfois un peu théâtralisée. Ce qui demande un gros travail. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'un excellent exercice pour la suite, parce

qu'apprendre à exprimer des choses complexes d'une manière compréhensible n'est pas évident. Pour en avoir discuté avec eux, ils ont travaillé avec des gens de la communication, avec un metteur en scène, ils ont beaucoup appris et cela restera pour eux une expérience utile pour la suite de leur carrière professionnelle.

Sur 10 candidats, une candidate a été finaliste, elle a eu le Prix du Jury et va donc pouvoir aller aux demi-finales nationales. Si cela vous intéresse, je peux vous donner le détail.

La lauréate du Prix du Jury est une doctorante qui s'appelle Justine Lobbé, qui est en deuxième année de thèse à l'école doctorale SPIM, au laboratoire de recherche ERCOS de l'UTBM. Elle a parlé de problématiques de conceptions de produits et de mécanismes de conception.

Il y a un Prix du Public, sauf que, cette année, il y en a eu deux puisqu'il n'a pas été possible de départager deux doctorants. Il y avait parité au départ, mais là, il n'y a plus du tout parité. Les deux lauréates ex aequo du Prix du Public sont Aline Robert-Hazotte qui est du Centre des sciences du Goût et de l'Alimentation, pour son travail de recherche sur la question de l'impact des enzymes du métabolisme des odorants sur la perception olfactive chez l'homme. Ce sont donc des problèmes de nez.

M. Prévôt.- Cela peut parfois ne pas être un problème.

M. Chaillet.- Pour le vin, ce n'est pas un problème.

Pour le second Prix du Public ex aequo, c'est une jeune fille qui s'appelle Chloé Laubu de Biogéosciences qui a travaillé sur les émotions des poissons. Je le dis ainsi puisque c'est ce que j'ai retenu, il semblerait que les poissons aient quelques émois !

Vous pouvez voir les vidéos de leur prestation sur la chaîne Youtube d'UBFC. C'est vraiment bien, j'ai toujours beaucoup d'admiration pour cela. Je ne me serais pas vu le faire en fin de thèse.

Comme il y a ex aequo, la CASDEN et la MGEN donnent un petit prix pour les lauréats. Pour le Prix du Jury, la MGEN verse 150 € à la lauréate. Le collège doctoral donne un bon de mobilité de 500 € qui permet au lauréat d'aller dans une conférence, donc d'avoir cette mobilité.

Pour ce qui concerne le Prix du Public, c'est 150 € de la CASDEN et ce sera aussi 150 € d'UBFC puisqu'on n'allait pas donner 75 € à chacune, ce qui aurait été d'une médiocrité absolue.

Ce qui signifie deux conventions, une avec la MGEN et l'autre avec la CASDEN, qu'il vous est demandé d'approuver, ainsi que d'approuver l'ensemble des subventions que je viens de vous présenter. Ce qui fait trois fois 150 € et les 500 € de mobilité pour la lauréate du Prix du Jury.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité. 32 pour.

Je vous remercie pour elles et je vous invite à nouveau à aller regarder leurs prestations magnifiques sur Youtube. J'invite également les directeurs de thèse présents dans l'assistance à pousser leurs doctorantes et doctorants à tenter ce genre d'exercice.

8) Modification concernant les dates de fermeture de campagne des candidatures pour les masters UBFC

M. Chaillet.- Pour le point suivant, je vais laisser Khadija Chahraoui, la vice-présidente chargée de la coordination de la formation, vous présenter rapidement ce rapport.

Mme Chahraoui.- C'est un point technique qui est très rapide puisqu'on a déjà voté, la dernière fois, un tableau avec les capacités d'accueil pour l'entrée en master 1 ainsi que les éléments concernant les dossiers pour permettre la sélection. On avait voté des dates d'ouverture de la campagne à partir du 1^{er} avril jusqu'au 30 août. Or, il est très compliqué de gérer les dossiers sur la période de l'été, tout simplement parce que les services de scolarité vont fermer à la mi-juillet, qu'on est contraint par un certain nombre de règles. C'est-à-dire que quand on reçoit un dossier, il nous faut adresser un accusé de réception dans les 12 jours. En plus, nous avons également la règle de « silence vaut accord » avec la limite des deux mois. Nous avons donc été obligés de modifier la date de fermeture de cette campagne au 30 juin.

C'est ce petit modificatif que nous souhaitons faire valider aujourd'hui au CA, sachant qu'il a été validé au CAC hier.

M. Neveu.- J'ai une interrogation. Sachant que l'admission en M1 doit intervenir après l'examen du dossier du candidat, cela veut dire qu'il faut que les dossiers soient complets avant la date qui vient d'être indiquée, qui a été avancée de deux mois. Ce qui peut poser des problèmes pour un certain nombre de candidats qui sont en licence, pour lesquels les deuxièmes sessions ont lieu assez tardivement. De mémoire, il y en a fin juin, vraiment fin juin. Je me demande donc comment on peut concrètement émettre un avis.

Mme Chahraoui.- Non. Normalement, on doit juste faire la candidature avant le 30 juin mais les pièces complémentaires peuvent être déposées après. C'est toujours de cette façon qu'on procède.

M. Neveu.- Je vois l'article 2 : « *L'admission en première année dans les mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat* ». Ce n'est donc pas l'admission mais juste le dépôt du dossier.

Mme Chahraoui.- Oui, c'est le dépôt du dossier.

M. Neveu.- J'ai donc mal compris.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Si telle n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à cette modification de dates ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité. 32 pour. Je vous remercie. Merci Khadija.

9) Exonération des frais d'inscription des doctorants

M. Chaillet.- Le point suivant concerne les frais d'inscription non pas de tous les doctorants mais d'une catégorie particulière de doctorants. Je ne vais pas vous redécrire l'ensemble des rapports, c'est simplement une collaboration de longue date entre les UT et les INSA de France et les universités chinoises qui permet d'avoir un processus de sélection et d'arrivées d'étudiants chinois en thèse en France, en particulier pour ce qui concerne notre site à l'UTBM. Dans ce processus, il est prévu une exonération de ces doctorants chinois des droits d'inscription. C'est ce qu'on vous demande d'approuver.

M. Neveu.- Il s'agit bien de toutes les universités de technologie ?

M. Chaillet.- Oui, c'est piloté par l'UTT.

Pour en avoir fait moi-même l'expérience, c'est un canal intéressant. Les étudiants sont assez solidement aiguillés et sélectionnés.

S'il n'y a pas de commentaire, qui s'oppose à cette exonération ?

Qui s'abstient ?

Mme Bon.- Je m'abstiens.

M. Chaillet.- Donc une abstention.

Qui ne prend pas part au vote ?

31 pour et une abstention. Je vous remercie.

10) Adhésion d'UBFC à l'AMUE

M. Chaillet.- Le point suivant concerne l'autorisation d'UBFC à l'AMUE. Pourquoi cette adhésion ? L'AMUE est l'agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur, elle distribue entre autres Sifac et sa suite logicielle. Ce qui nous intéresse beaucoup là-dedans, c'est de pouvoir avoir accès à des tarifs extrêmement préférentiels avec des taux de réduction très importants sur l'informatique. C'est le premier point.

Le deuxième point est d'avoir accès à des formations dans des domaines RH, des domaines Finances. Pour cela, il faut être membre de l'AMUE et c'est ce qu'on vous demande aujourd'hui, sachant que le coût est estimé à 4 500 €. Il s'agit d'une estimation parce qu'il y a 4 000 € de fixe et la part variable est de 0,016 € qui sont multipliés par les ressources propres de l'établissement. De sorte que, selon la taille des établissements, ils ne paient pas la même chose, pour dire les choses simplement.

Pour ce qui nous concerne, ce serait 4 500 € et ce serait sans doute très rapidement amorti compte tenu des liens que l'on va faire sur l'informatique.

Mme Courbet.- Sur l'équipement scientifique, il y a aussi un accord-cadre qui est très intéressant.

M. Chaillet.- Y a-t-il des remarques ?

M. Neveu.- En gros, combien de formations sont assurées par an en moyenne ?

M. Chaillet.- Je suis incapable de te répondre.

Mme Courbet.- Je ne sais pas.

M. Neveu.- Combien y en a-t-il en gros ? Est-ce que l'on peut envoyer régulièrement des personnels ?

Mme Courbet.- Oui.

M. Neveu.- Il y en a donc vraiment beaucoup toute l'année.

Mme Courbet.- Oui et ce sont des formations de qualité.

M. Chaillet.- Nous passons au vote.

Qui s'oppose à cette participation à l'AMUE d'UBFC ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité. 32 pour. Je vous remercie.

11) Calendriers des prochains CA

M. Chaillet.- Dans ce qui vous a été remis, nous souhaitons modifier une date. Il vous a été remis deux dates : le 24 mai à 14 heures et le 12 juillet à 14 heures. Vous pouvez noter, comme cela a été remarqué, que ce n'est pas 14 h 30, sachant que l'on peut en discuter. 14 heures, donc commencer plus tôt, permet de terminer plus tard. C'est donc à vous de voir si vous préférez 14 heures.

Est-ce que 14 heures vous convient ? (*Approbation générale*)

Le deuxième point, c'est que nous souhaiterions décaler le CA du 24 mai au 31 mai. Il y a des ponts à ce moment-là.

Si les 31 mai et 12 juillet, à 14 heures pour tous les deux tous, vous conviennent, nous arrêtons les choses de cette manière.

Je ne crois pas que des questions diverses nous soient parvenues. Il me reste à vous remercier et à bloquer les portes pour les collègues qui sont mobilisés pour le CA restreint.

Merci beaucoup et je vous souhaite un bon week-end allongé.

- : - : - : - : - : - : - : -

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 38*)